

SYNTHESE BUDGETS PRIMITIFS 2022**Budget principal – Commune**

Budget principal	Dépenses	Recettes
- Investissement	340 500.00	340 500.00
- Fonctionnement	615 750.08	615 750.08

Le budget primitif principal prévoit :

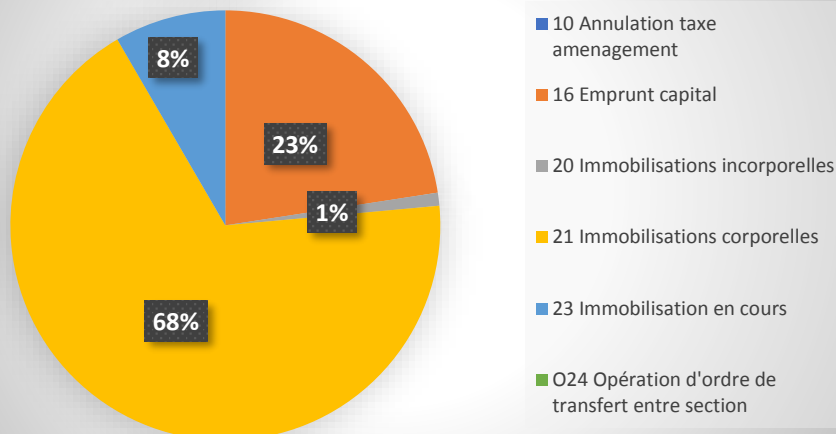
1- Investissement :

Le montant des dépenses est estimé à 340 500 €, celui-ci permettra le remboursement du capital de la dette de 69 350.28 € et le solde correspond aux travaux d'investissement prévus sur 2022 (fin des travaux d'extension de l'éclairage public route de la Marolle, travaux à la salle des fêtes, aménagement d'un gîte jouxtant la salle des fêtes).

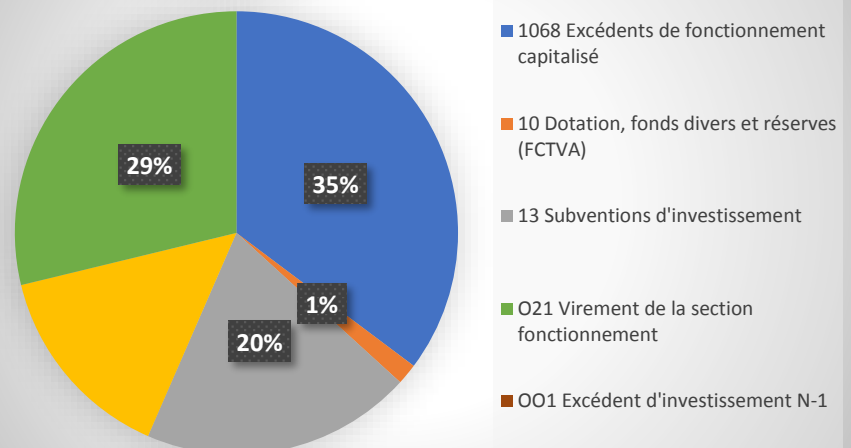
La commune n'a pas reporté au budget primitif 2022 des restes à réaliser, mais par délibération n° 2021-51 le conseil municipal a décidé de prendre le 1/4 de l'investissement de l'année 2021 pour le BP 2022 afin de pouvoir mandater les dépenses investissement avant le vote du budget primitif.

Les recettes d'investissement proviennent de l'affectation de résultat à hauteur de 120 000 €, de 67 300 € de subvention, d'un virement du fonctionnement vers l'investissement de 98 000 € et du remboursement du FCTVA et la taxe d'aménagement pour 5 200 €. Il est prévu un emprunt de 50 000 € qui sera réalisé seulement si celui-ci est nécessaire, le conseil municipal attendant des réponses aux demandes de subventions en cours.

DEPENSES INVESTISSEMENT BP 2022

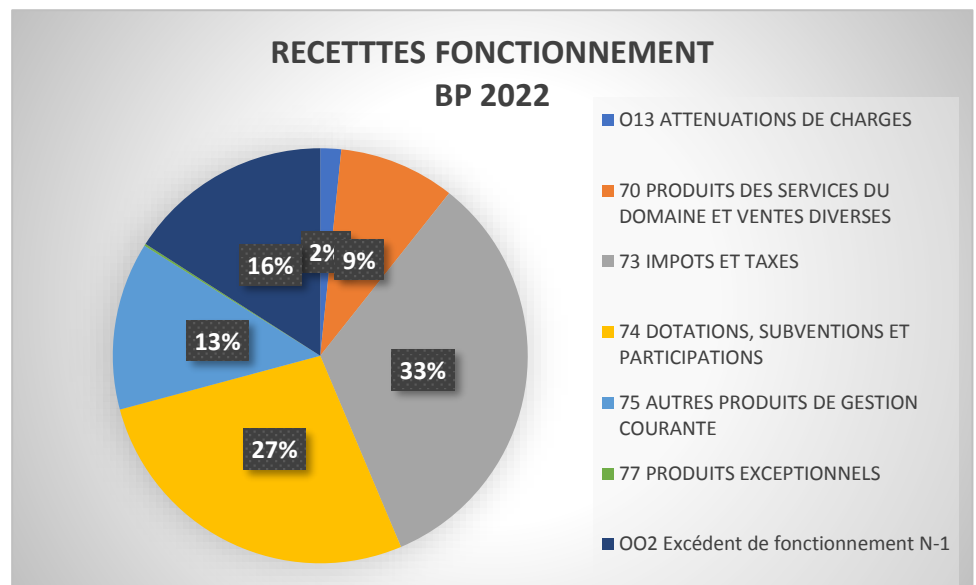
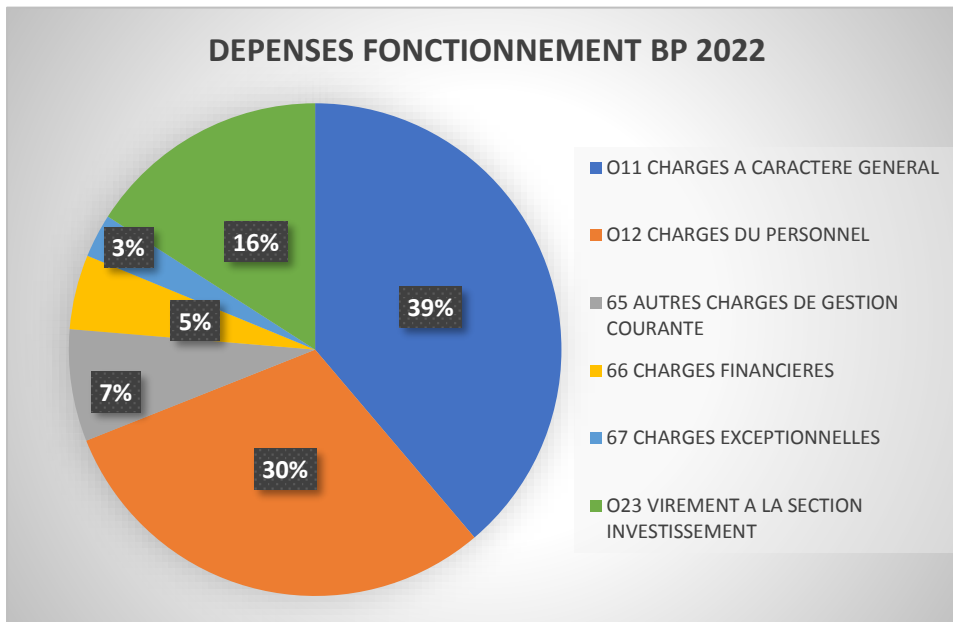


RECETTES INVESTISSEMENT BP 2022



Fonctionnement :

La commune prévoit des recettes et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 615 750 €. Il est noté que l'excédent 2022 sera moins élevé que les années précédentes puisque le conseil municipal a voté des dépenses de fonctionnement pour la réfection des voiries à hauteur de 98 000 €.

**Budgets annexes :**

Le budget eau et assainissement s'équilibre par la vente de produits (vente d'eau, taxe eau et assainissement). Il est prévu cette année un versement au budget principal d'un montant de 37 565.47 € correspondant au montant aux charges de personnel. La commune n'a pas reporté au budget primitif 2022 des restes à réaliser, mais par délibération n° 2022-005 le conseil municipal a décidé de prendre le 1/4 de l'investissement de l'année 2021 pour le BP 2022 afin de pouvoir mandater des dépenses investissement avant le vote du budget primitif.

Le budget chaufferie est équilibré grâce à la vente de produits (réseau chaleur) avec une subvention du budget principal d'un montant de 12 980.60 € en hausse par rapport à l'année 2020. La commune n'a pas reporté au budget primitif 2022 des restes à réaliser.

En ce qui concerne les budgets lotissements, ils ont été équilibrés par la vente de terrains.

Les budgets sont votés par délibération 2022-21 pour les montants suivants :

Budget principal	Dépenses	Recettes
- Investissement	340 500.00	340 500.00
- Fonctionnement	615 750.08	615 750.08
Budget Eau et assainissement	Dépenses	Recettes
- Investissement	364 462.50	364 462.50
- Fonctionnement	139 032.20	139 032.20
Budget Lotissement Chemin de la Ligne	Dépenses	Recettes
- Investissement	148 037.62	148 037.62
- Fonctionnement	392 482.00	392 482.00
Budget Lotissement Jamet	Dépenses	Recettes
- Investissement	76 454.69	76 454.69
- Fonctionnement	85 330.00	85 330.00
Budget Chauffage	Dépenses	Recettes
- Investissement	27 938.81	27 938.81
- Fonctionnement	38 995.60	38 995.60